

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur une installation classée pour la protection de l'environnement
Soumise à AUTORISATION

(Articles R. 123-3 à R. 123-27 et R. 512-14 du Code de l'environnement)

PAR ARRÊTÉ n° 36-2020-07-29-004 du 29 juillet 2020,

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSÉE SUIVANTE :

Société SASSIERGES ENERGIE - Parc éolien « Le Grand Chemin » sur la commune de Sassierges-Saint-Germain

- ◆ **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Sassierges-Saint-Germain
- ◆ **RESPONSABLE DU PROJET** : Société SASSIERGES ENERGIE - 12 rue Martin Luther King - 14280 Saint-Contest
- ◆ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : projet de construction de 4 aérogénérateurs et d'un poste double de livraison électrique, soit 2 postes au sein d'un même local technique sur la commune de Sassierges-Saint-Germain. (Les emplacements exacts de ces éoliennes peuvent être consultés dans le dossier mis à l'enquête publique).
- ◆ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : du lundi 14 septembre 2020 - 09h00 au jeudi 15 octobre 2020 - 17h30
- ◆ **LE DOSSIER** complet, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, est déposé en version papier à la mairie de Sassierges-Saint-Germain, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de celle-ci et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Sassierges-Saint-Germain. Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivante : pref-be-ep-eolien-sassierges@indre.gouv.fr
 - Un accès gratuit au dossier complet sur poste informatique est également mis à la disposition de toute personne qui souhaite le consulter à la mairie de Sassierges-Saint-Germain, aux heures et jours d'ouverture de celles-ci.
 - Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Indre :
<http://indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-autorisation-ICPE>.
- ◆ Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Madame Emilie FOURGEAUD, responsable développement éolien Grand-Ouest auprès de JPEE - 1 rue Célestin Freinet - 44200 NANTES, téléphone 02.14.99.11.50 soit auprès de la Préfecture de l'Indre – Direction du Développement Local et de l'Environnement – Bureau de l'Environnement – Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 – 36019 CHATEAUROUX Cedex.

COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Hubert JOUOT, Vice-Amiral, 2e section - M. Jean-Marc DEMAY, cadre retraité de la fonction publique
M. Bernard MARCHAND, directeur de laiterie à la retraite,

- ◆ ont été désignés en qualité de membres de la commission d'enquête. Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête siégera à la mairie de Sassierges-Saint-Germain aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :
 - ◆ le lundi 14 septembre 2020 – de 09h00 à 12h00 ;
 - ◆ le jeudi 24 septembre 2020 – de 14h00 à 17h00 ;
 - ◆ le samedi 3 octobre 2020 – de 09h00 à 12h00 ;
 - ◆ le mardi 6 octobre 2020 – de 14h00 à 17h00 ;
 - ◆ le jeudi 15 octobre 2020 – de 14h30 à 17h30.
- ◆ Afin d'assurer une permanence, la mairie de Sassierges-Saint-Germain sera exceptionnellement ouverte le samedi 3 octobre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00.
- ◆ Des observations, qui seront annexées au registre d'enquête, pourront leur être directement adressées ou déposées à leur attention pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Sassierges-Saint-Germain et au plus tard le jeudi 15 octobre 2020 - 17h30.
- ◆ Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables, pendant un an à compter de la décision finale de refus d'autorisation ou d'autorisation assortie de prescriptions techniques, à la mairie de Sassierges-Saint-Germain, à la Préfecture de l'Indre, Bureau de l'Environnement et sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Indre.
- ◆ En cas de défaillance de M. Hubert JOUOT, la présidence de la commission sera assurée par M. Jean-Marc DEMAY.
- ◆ À l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions.

Cet avis est affiché à la mairie de Sassierges-Saint-Germain, commune siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Ambrault, Ardentes, Bommiers, Brives, Diors, Etretchet, Mâron, Meunet-Planches, Saint-Août, Sainte-Fauste, Vouillon, communes incluses dans le rayon d'affichage. Pour les autres lieux d'affichage, se référer à l'arrêté n° 36-2020-07-29-004 du 29 juillet 2020, portant ouverture de cette enquête publique, mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Indre :

<http://indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-autorisation-ICPE>.